



Lycée Français
BLAISE PASCAL
AGBP - Association gestionnaire
Abidjan - Côte d'Ivoire



GUIDE DU NOUVEL ARRIVANT

ABIDJAN COTE-D'IVOIRE

2018-2019

SOMMAIRE

SOMMAIRE

• Votre contrat.....	2
• Formalités	3
- <u>Avant l'arrivée</u>	3
Visa de séjour.....	3
Transport	3
Hébergement.....	3
- <u>Après l'arrivée</u>	3
Titre de séjour.....	3
Immatriculation consulaire.....	3
Contacts utiles	4
• Conditions de vie locale	5
Climat.....	5
Sécurité.....	5
Conditions de circulation.....	5
Logement.....	6
Personnel de maison	6
Conditions d'hygiène – santé.....	6
Paiement, approvisionnement, restauration, hôtels, loisirs.....	8
Liaisons aériennes avec la France.....	9

VOTRE CONTRAT

CONTRAT ET DEMANDE DE DETACHEMENT

- 1- Téléchargement du formulaire en ligne ;
- 2- Transmission des pièces ci-dessous :
Dernier arrêté de changement d'échelon(1).....
Copie du passeport en cours de validité.....
Fiche de renseignement dument complétée.....
Justificatif de situation familiale.....
Extrait d'acte de naissance des enfants.....
Attestation du conjoint, précisant qu'il ne perçoit pas les allocations familiales en France(2).....
RIB (2).....
Attestation de rapatriement (2).....
Justificatif d'adhésion à la CFE(2).....
Autorisation de prélèvement pour les cotisations trimestrielles CFE (3).....
Certificat d'aptitude physique à exercer en Côte d'Ivoire (2).....

Notes :

(1) Avec le dossier de candidature

(2) Avant la prise de poste

(3) A la prise de poste

- 3- Proposition de poste par la direction du lycée ;
- 4- Acceptation du poste ;
- 5- L'enseignant reçoit son contrat et le formulaire de demande de détachement ;
- 6- Il doit renvoyer le contrat et le formulaire signés, accompagnés des pièces demandées par DHL.
- 7- Il doit transmettre son attestation de rapatriement et son adhésion à la CFE avant sa prise de poste.

LE DETACHEMENT AUPRES DE L'AGBP

L'Agent est, au regard de son statut de fonctionnaire français, dans une situation réglementaire de détaché. En conséquence, le Contrat ne rompt pas la relation statutaire entre l'Agent et le ministère de l'Éducation nationale. L'Agent conserve son statut de fonctionnaire français et sa carrière se poursuit normalement, tant en ce qui concerne l'avancement que le déroulement.

L'Agent détaché obtient un arrêté de détachement, qui ne peut qu'être en totale cohérence avec la durée de son contrat. La fin du détachement met donc fin au contrat et réciproquement.

Cependant, l'Agent est détaché auprès d'une association de droit privé de droit étranger engendre les conséquences suivantes :

- 1- L'Agent ne peut plus bénéficier de la MGEN comme centre de sécurité sociale, mais peut la conserver comme mutuelle. Il doit donc adhérer à la CFE ou à tout autre organisme offrant les mêmes garanties (voir couverture sociale plus loin). Attention, il vous appartient d'accomplir personnellement ces démarches **avant votre arrivée en poste.**
- 2- L'Agent peut opter pour le paiement trimestriel de la pension civile auprès du ministère de l'Éducation nationale (voir couverture sociale plus loin).

FORMALITES D'ARRIVEE EN POSTE

A- DEMARCHES A EFFECTUER AVANT VOTRE ARRIVEE :

1- VISA D'ENTREE :

a- Enrôlement en ligne ;

<https://sneidai.com/e-visa/>

b- Ou RDV à l'ambassade de Côte d'Ivoire à Paris ou dans un Consulat en province :

Les visas peuvent être délivrés plus facilement et plus rapidement dans les consulats situés en province : Lyon, Lille, Bordeaux.

c- Enrôlement en ligne et récupération du visa à l'aéroport à l'arrivée en Abidjan.

2- RESERVATION DU BILLET D'AVION PAR L'ETABLISSEMENT : contacter le service chargé de la gestion des arrivées : voyages@lycee-blaise-pascal.com

A l'arrivée en poste (et au départ définitif du poste) l'établissement prend en charge votre titre de transport ainsi que ceux de votre famille du domicile jusqu'à Abidjan en aller simple ou en aller/retour, si ce dernier est moins cher.

Le vol réservé peut comporter une à deux escales.

3- RESERVATION DE L'HOTEL : contacter le service chargé de la gestion des arrivées : voyages@lycee-blaise-pascal.com

L'hôtel est pris en charge par l'établissement pour 21 nuitées. Au-delà, vous devez vous prendre en charge.

B- ARRIVEE :

A votre arrivée, vous êtes pris en charge par le chauffeur du lycée ou une entreprise de taxi à l'aéroport, qui vous conduiront à l'hôtel.

1- PERMIS DE TRAVAIL ET TITRE DE SEJOUR PROVISOIRE:

Les démarches sont à effectuer après votre arrivée auprès de l'ONI et les documents à fournir sont les suivants :

http://www.oni.ci/?q=content/titre_provisoire

2- L'IMMATRICULATION CONSULAIRE

L'immatriculation est une formalité simple, gratuite, facultative mais **fortement conseillée**. Pour vous faire immatriculer au consulat, vous devez justifier de votre identité et de votre résidence en Côte d'Ivoire. L'accord d'une personne ayant autorité parentale est exigé pour l'inscription des mineurs.

A l'issue des formalités, le consulat délivre une carte consulaire à chaque français inscrit.

Pour toute information complémentaire : www.ambafrance-ci.org

Pour prendre rendez-vous : accueil.abidjan-fslt@diplomatie.gouv.fr

3- CONTACTS ET ADRESSES UTILES

A compter du 25/08/2018

Proviseur, M. Leroy-Lusson : + 225 08 07 01 07,

Proviseur adjoint M. Peyre : + 225 67 80 53 73

Proviseur adjoint, M. Mosnier : + 225 57 40 57 73

DAF, M. Ratouly : + 225 67 80 53 72

Directeur de l'école primaire, M. Hussenet : + 225 79 47 51 38

Ambassade et Consulat de France : 17 rue Lecoœur 17 BP 175 Abidjan 17

En cas d'urgence, la permanence peut être jointe 7 jours / 7, 24h / 24 par l'intermédiaire du garde de sécurité.

Tel Ambassade : (+225) 20 20 74 00

Tel Consulat : (+225) 20 20 75 00

<http://www.ambafrance-ci.org/>

Médecins-conseils du Consulat :

- ➡ **Dr Rodrigue VANIE** (généraliste - se déplace) Centre médical Immeuble « Le Bélier », Bd Giscard d'Estaing Zone 4 ABIDJAN Tél. : 21 26 26 86 /05 89 34 89 / 07 93 72 42 – Une convention a été passé entre l'établissement et le docteur Vanié. C'est le médecin référent de l'établissement.

Pour télécharger la liste de notoriété médicale du Consulat général de France à Abidjan, cliquez ici : [Liste de médecins](#)

CONDITIONS DE VIE LOCALE

A – CLIMAT

Le climat est chaud et humide : une saison sèche de décembre à mai et une saison avec des pluies fréquentes de juin à octobre/novembre.

Il faut prévoir des vêtements légers en coton, en lin, en soie et éviter les tissus synthétiques.

B - SECURITE

Voir les recommandations du ministère des Affaires étrangères et du développement international :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voageurs/conseils-par-pays/cote-d-ivoire/>

Lors de vos déplacements hors de Côte d'Ivoire, il est indispensable de signaler que vous quittez le territoire. Un moyen sûr et efficace permet de vous localiser en cas de problème : le site ARIANE du MAEDI :

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>

C – CONDITIONS DE CIRCULATION - VEHICULES

La circulation est dense à Abidjan (embouteillages quotidiens). Le code de la route n'est pas respecté et les infractions sont nombreuses (vitesse excessive, dépassements dangereux, non-respect des feux tricolores). Il y a aussi des encombrements dus aux pannes fréquentes de véhicules et aux contrôles des policiers. **Il faut donc être prudent et ne pas effectuer de trajets la nuit, en dehors de l'agglomération d'Abidjan.**

Les transports collectifs sont à déconseiller, en raison de l'imprudence des conducteurs.

Le permis de conduire ivoirien est OBLIGATOIRE. En cliquant sur le lien ci-dessous, vous obtiendrez toutes les informations nécessaires :

<http://www.ambafrance-ci.org/Permis-de-conduire>

Les concessionnaires de véhicules de marques françaises ou étrangères sont bien représentés : Peugeot, Renault, Citroën, Fiat, Audi, Mercedes, Toyota, Mitsubishi...

Il n'y a aucune difficulté pour acheter un véhicule neuf sur place. Si les concessionnaires ont des stocks, le véhicule peut être livré dans les quinze jours. Si le véhicule doit être commandé, le délai de livraison est d'un mois, voire deux.

Pour les occasions, il faut être très vigilant. Mieux vaut acheter le véhicule le jour où vous l'essayez et repartir avec ! Sinon, vous risquez de rencontrer quelques surprises (certaines pièces en bon état au moment de la visite pourront tout simplement avoir été remplacées avant l'achat sans que vous en soyez bien entendu informés).

Tous les véhicules sont soumis à un contrôle technique annuel obligatoire - contrôle SICTA :

<https://www.sicta.sgs.com/booking.php>

Il existe des agences de **location de voitures** à l'aéroport.

Important : en cas d'importation de votre véhicule personnel, bien prendre tous les renseignements nécessaires au préalable auprès du Consulat Général de France à Abidjan. Les procédures de dédouanement sont longues et coûteuses. L'établissement ne pourra en aucun cas se porter caution ou agir de quelque manière que ce soit en cas de difficultés.

Par expérience, le lycée vous déconseille fortement l'importation d'un véhicule. Pour information, seuls les personnels expatriés peuvent bénéficier de l'immatriculation temporaire (IT). Pour plus d'information, merci de contacter les services du Consulat.

D – LOGEMENT PROVISOIRE

- 1- Heden Golf Hôtel
- 2- Hôtel Sol Béni
- 3- Il existe désormais de nombreux Bed & Breakfast sur Abidjan :

https://www.tripadvisor.fr/Hotels-g297513-Abidjan_Lagunes_Region-Hotels.html

- 4- Les logements sont relativement chers et difficiles à trouver. Les villas sont de moins en moins abordables (compter au moins 1 000 000 F CFA par mois pour une petite villa). Il faut compter environ 400 000 F CFA pour un appartement type F1-F2.

E - PERSONNEL DE MAISON

Le recrutement de personnel de maison est assez facile. La base du salaire ivoirien est le SMIC réévalué à 60 000 FCFA. Les salaires mensuels varient en fonction des qualifications des personnels : de 85 000 à 120 000 FCFA pour un jardinier, de 110 000 à 140 000/150 000 FCFA pour un cuisinier ou un chauffeur, incluant une indemnité de transport fixée à 25 000 FCFA.

En outre, une prime de fin d'année dont le montant ne peut être inférieur aux $\frac{3}{4}$ du salaire mensuel doit être attribuée à chaque employé. Toutefois, il est d'usage de verser un salaire complet (treizième mois).

Les employés doivent être déclarés à Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS).

Les cotisations sociales versées à la (CNPS) s'élèvent à :

- 15,45 % (part patronale)
- 6,30 % (part salariale).

Il n'existe pas de prise en charge par la CNPS au titre de l'assurance maladie.

En cas de rupture du contrat de travail, notamment lors du départ définitif, le préavis et le versement d'indemnités sont obligatoires.

F – CONDITIONS D'HYGIENE – SANTE

A Abidjan, les conditions d'hygiène sont bonnes dans l'ensemble. Il convient toutefois de prendre des précautions, éviter de manger de la viande peu cuite, bien laver les fruits et les légumes et se laver régulièrement les mains.

Par ailleurs, comme beaucoup de grandes agglomérations, la ville d'Abidjan est confrontée à **la problématique de la pollution de l'air**. En cas d'allergies ou de problèmes respiratoires, prévoir les traitements adéquats avant le départ.

De nombreux cas de paludisme sont enregistrés chaque année. **Le meilleur des traitements préventifs reste la protection à base de répulsifs, de porter des vêtements longs et clairs à la tombée de la nuit et de dormir sous moustiquaire.** Un traitement prophylactique contre le paludisme peut être conseillé par votre médecin, mais il est rarement conseillé pour les résidents.

En cas de courbatures et de fièvre, prendre l'attache d'un médecin sans attendre.

En plus de la vaccination obligatoire contre la fièvre jaune, il est recommandé de se faire vacciner contre le tétanos, la poliomyélite, l'hépatite A et B, la méningite (A et C), la fièvre typhoïde et la rage.

- ASSURANCE RAPATRIEMENT :

L'Agent a l'obligation de souscrire à une assurance rapatriement pour lui-même et tous les membres de sa famille. Cette attestation doit être fournie le jour de la prise de poste au plus tard, au risque de ne pas percevoir sa rémunération à la fin du mois de septembre, si l'attestation n'a pas été transmise.

- LABORATOIRES D'ANALYSES :

Laboratoire d'analyses biologiques et médicales du Docteur Pierre MONTAGNIER situé au Plateau, Immeuble Hayatt (à proximité de l'Ambassade), ouvert tous les jours, sauf le dimanche, à partir de 7h15 (tél : 20-21-22- 63 / 20-21-33-52 / 20-21-27-85).

Laboratoire central du Docteur Frédéric OZOUKOU situé au Plateau à côté de la pyramide, (à proximité de l'Ambassade), ouvert tous les jours, sauf le dimanche, à partir de 7h15 (tél : 20-21-79-64).

- HOSPITALISATION :

Les hôpitaux publics à Abidjan (CHU de Cocody et de Treichville) ne sont pas très bien équipés ; les hospitalisations ont généralement lieu en cliniques privées (polyclinique Sainte Anne-Marie (PISAM) à Cocody (tél.: 22-44-51-32), polyclinique Avicennes à Marcory (tél : 21-26-04-16 / 21-26-01-80), clinique des Deux Plateaux (tél : 22-41-33-20 / 22-41-33-34). Clinique Cocody Danga. Les frais d'hospitalisation sont assez onéreux et ils sont généralement payables à l'avance, tout au moins en partie.

- COUVERTURE SOCIALE :

Prévoyance, maladie, retraite

Les risques d'accident du travail sont couverts par une assurance spécifique à la charge de l'AGBP.

L'Agent a l'obligation de fournir, au plus tard à la date de prise d'effet du Contrat, et en exécution de celui-ci, une attestation d'adhésion à une assurance rapatriement prenant

intégralement en charge l'Agent et ses ayants droits résidant avec lui en Côte d'Ivoire. Cette attestation doit ensuite être produite chaque année avant la rentrée scolaire.

L'Agent doit obligatoirement s'affilier, à ses frais, à la Caisse des Français de l'Étranger (CFE) ou auprès d'un organisme d'assurance offrant des garanties similaires, à l'effet de la couverture du risque maladie, maternité, invalidité, décès, hospitalisation et indemnités journalières. Il doit produire, au plus tard à la date de prise d'effet du Contrat, une attestation d'adhésion à l'une des compagnies privées couvrant ces risques :

CFE : <http://www.cfe.fr/pages/assurances/entreprises/intro.php>

APRIL: <http://www.april.fr/>

ASSUREL-TRAVEL: <http://www.assur-travel.fr/>

Pour valider ses années d'exercice pendant la période de détachement, l'Agent doit poursuivre, à titre individuel, le versement au régime des pensions civiles de l'Etat français. Cette déclaration est faite (choix d'exercer son droit d'option) par l'Agent au moment de la demande de détachement auprès du service en charge du suivi du dossier de l'Agent au ministère de l'Education nationale.

G – PAIEMENTS - APPROVISIONNEMENT – RESTAURATION - HOTELS

La monnaie en vigueur, commune aux pays de l'Union Monétaire Ouest Africaine est le Franc CFA (parité fixe) : **100 FCFA = 0,152449 € et 1 euro = 655,957 F CFA**

Les paiements par cartes bancaires sont de plus en plus fréquents dans les supermarchés et les restaurants. Les retraits aux DAB peuvent se faire au siège des grandes banques.

Il n'y a pas de difficulté d'approvisionnement, tous les produits de consommation courante sont disponibles. Les supermarchés sont ouverts tous les jours : CAP NORD, CAP SUD, CARREFOUR, SOCOCE, Les produits locaux (poissons, crustacés, fruits et légumes) sont bon marché. En revanche, les produits importés sont deux à trois fois plus chers qu'en France.

A Abidjan, de nombreux restaurants implantés en zone 4 et dans le quartier du Plateau proposent des mets de qualité (cuisines africaine, française, italienne, asiatique). Les restaurants sont accueillants et l'ambiance conviviale. Les prix des repas varient de 15 000 à 25 000/30 000 FCFA pour les restaurants à prix moyen. Dans les restaurants populaires africains « les maquis » un repas revient à 10 000/15 000 FCFA.

H - LOISIRS

La Côte d'Ivoire renoue progressivement avec les manifestations culturelles (expositions, concerts, théâtre, cinéma). La rénovation de **l'Institut Français de Côte d'Ivoire** est achevée : Tél : 20-22-24-36. La bibliothèque est ouverte au public (consultation sur place et prêt d'ouvrages à domicile).

- CINEMA

Trois cinémas sont désormais accessibles :

- Le Majestic Hôtel Ivoire
- Le Majestic Sococé - Deux Plateaux
- Le Majestic Prima-Cap Sud

<http://www.majesticcinema.ci/>

- RADIO / TELEVISION

Il existe plusieurs radios locales : RTI, RCI, Radio Nostalgie, ONUCI FM, BBC et RFI.

Deux chaînes locales de télévision diffusent des programmes. Il est également possible de souscrire un abonnement à **Canal Satellite Horizon** pour capter les chaînes françaises (TF1, France 2, France 3, TV 5, Canal Plus, LCI...) et étrangères (CNN, Euronews).

- PRESSE

Les journaux et magazines français sont disponibles dans les kiosques et ce, dès leur parution en France : Le Point, L'Express, Paris Match, Le Nouvel Observateur ;

Les quotidiens : Le Monde, Le Figaro, Libération. Possibilité d'abonnements numériques sur tablettes.

La presse locale est abondante. Le quotidien le plus lu est le journal « Fraternité Matin ».

- INTERNET

Deux opérateurs MTN (tél. 21-75-60-00) et AVISO(Orange) (tél. 21-23-37-22) sont installés à Abidjan. Ils proposent des abonnements mensuels, trimestriels ou annuels dont les coûts varient en fonction du débit de la connexion. Les liaisons internet sont bonnes.

- TELEPHONE: opérateurs : ORANGE, MTN, MOOV. Le lycée a souscrit à un abonnement « flotte Orange», auquel les personnels sont **très vivement invités à souscrire** (minimum de 2 500F par mois, retenus sur la fiche de paie). Ce système permet aux membres de la flotte de s'appeler gratuitement entre eux, mais surtout d'être constamment en contact avec l'établissement en cas de problème).

- ACTIVITES SPORTIVES

Elles sont nombreuses : tennis, équitation, golf, football, natation, ski nautique, marche.... Il existe des salles de sports, notamment « Le Calao » en zone 4 (remise en forme – musculation – gymnastique), club Sol Béni, club de l'hôtel Ivoire, IVOTEL, club du Vallon, salle Equinoxe,...

I – LIAISONS AERIENNES AVEC LA FRANCE ET DANS LA SOUS-REGION

- 1- Sept à huit vols hebdomadaires sont assurés par AIRFRANCE. La durée du vol Abidjan/Paris est de 6H00 à 6 H 30.

<http://www.airfrance.com/cgi-bin/AF/CI/fr/common/home/vols/billet-avion.do>

- 2- La Compagnie Brussels Airlines dessert également l'Europe, arrivée à Bruxelles et correspondances pour quelques villes françaises.

<https://www.brusselsairlines.com/fr-ma/destinations/cote-d-ivoire/abidjan.aspx>

- 3- Possibilités de vols Abidjan/Paris via Casablanca, Istanbul, Tunis ou Alger.

<http://www.royalairmaroc.com/ci-fr>

<http://www.tunisair.com/site/publish/content/article.asp?ID=189>

<http://www.turkishairlines.com/en-int/flights-tickets/abidjan>

- 4- Pour les vols régionaux, sachez que la compagnie nationale, Air Côte d'Ivoire dessert de nombreuses villes d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique Centrale.

<http://www.aircotedivoire.com/>

- 5- D'autres compagnies desservent Abidjan pour le reste du Monde : Kenya Airways, South African Airways, Ethiopian Airlines, MEA, Emirates, ...